



NOTIFICATION ANNUELLE RELATIVE À L'AUTORISATION DE DIVULGUER DES DONNÉES POUR OBTENIR DES REMBOURSEMENTS DE MEDICAID

Le Département de l'Éducation (DOE) a la possibilité de recevoir des fonds supplémentaires pour certains des appuis et dispositifs offerts aux élèves titulaires, comme votre enfant, d'un Plan d'éducation personnalisé (individualized education plan - IEP). Pour qu'il obtienne ce financement, vous avez signé une autorisation nous donnant le droit (1) d'accéder à des données personnelles, relatives aux évaluations des besoins en éducation spécialisée de votre enfant, aux programmes, à l'accompagnement et au soutien qui lui sont offerts, tirées de son dossier d'éducation spécialisée, et de les transmettre aux services de *Medicaid* fédéraux et de l'État ; et (2) d'avoir accès à son dossier pour s'assurer de ses droits aux prestations *Medicaid* qui aideront à couvrir le coût des dispositifs d'éducation spécialisée proposés. Cette lettre de notification annuelle a pour objet de vous rappeler qu'en signant cette autorisation, vous êtes au fait, et vous acceptez, que le Département de l'Éducation de la Ville de New York (NYCDOE) puisse avoir accès à l'assurance ou aux prestations sociales publiques dont bénéficie votre enfant pour couvrir les frais des services et de l'encadrement d'éducation spécialisée qu'on lui fournit soit directement soit en son nom.

Merci de nous aider à garantir à nos établissements scolaires publics la couverture financière maximale de ces appuis cruciaux fournis à nos élèves.

Quelles données sur mon enfant seront transmises aux services, fédéraux et de l'État, chargés des programmes Medicaid ?

Le NYC DOE communiquera les informations relatives à la scolarisation de votre enfant en éducation spécialisée (évaluations, accompagnement et appuis fournis). Il pourra s'agir de son IEP, des lettres et bulletins sur ses progrès, l'historique de ses absences et retards, ses évaluations et d'autres pièces de son dossier sur les diagnostics effectués et services qui lui sont offerts.

Y a-t-il des frais pour ma famille ou moi ?

Votre famille et vous n'aurez rien à payer. Aucune dépense, induite par la fourniture des services, ne sera à votre charge, ni primes, ni frais, ni co-payment. Les services dispensés à votre enfant dans l'école, et à l'extérieur, ne seront affectés d'aucune manière. Si votre famille bénéficie des prestations de Medicaid, on n'annulera pas votre couverture d'assurance, vous ne subirez aucune annulation ou réduction de la durée de la couverture à vie que vous avez actuellement, et on ne touchera en rien les services qui vous sont fournis du fait de l'accès du NYC DOE aux prestations de Medicaid. Vous n'aurez pas à souscrire à l'assurance Medicaid ni y faire une demande de prestations en son nom, pour qu'il reçoive les services prescrits par son IEP. Vous ne mettez pas en danger votre droit, si vous l'avez, aux services à domicile et dans les organismes locaux (home and community based waivers). Ce droit dépend de vos dépenses totales de santé.

Puis-je revenir sur ma décision d'autoriser le NYC DOE à accéder aux données sur mon enfant, faire des demandes de remboursement auprès des services de *Medicaid* et retirer mon autorisation ?

Oui - vous pouvez à tout moment revenir sur votre autorisation. Pour ce faire, contactez l'établissement scolaire de votre enfant et demandez à remplir un nouveau formulaire d'autorisation pour *Medicaid* (Medicaid consent form). Le NYC DOE est toujours tenu de fournir l'encadrement et les appuis d'éducation spécialisée à votre enfant sans que vous ayez à déboursier un sous même si vous retirez votre autorisation ultérieurement.